



Déclaration liminaire au CSAL du 17/09/2024

La programmation du contrôle fiscal :

L'organisation du travail ne peut être abandonnée aux algorithmes. Rien ne remplacera jamais l'être humain, cette prise de conscience est importante, un écart croissant s'est creusé entre l'omniprésence des technologies numériques et le niveau de compréhension que nous en avons.

Vous vous enorgueillissez du succès de la programmation par IA, sachez que sur le terrain les retours sont tout autre. Majoritairement, les agents en charge de la programmation de contrôle fiscal constatent une perte d'autonomie dans leurs travaux au quotidien.

Le traitement des listes DM est fastidieux et ne leur permet plus de faire les recherches nécessaires à une programmation événementielle de qualité, ils ont le sentiment de ne plus se servir de leur technicité au quotidien, de faire des gestes répétitifs, de devoir justifier les erreurs commises par l'IA, c'est leur travail qui perd son sens.

Les agents de la sphère du contrôle fiscal travaillent dans des conditions difficiles, pour ne pas dire dégradées.

Si les fraudeurs ne manquent pas d'imagination ni de conseils pour se soustraire toujours plus aux regards des administrations fiscales, les directives mises en place par la DDFIP 91 ne permet pas une meilleure efficacité contre la fraude fiscale.

Depuis plusieurs années la DGFIP met l'accent sur les contrôles à finalité budgétaire ou répressive au détriment de la finalité dissuasive et de l'égalité devant l'impôt.

En effet, certains secteurs d'activité, certaines catégories de contribuables et certains impôts sont moins contrôlés que d'autres, parce que c'est plus difficile et moins immédiatement rentable en terme budgétaire ou répressif.

Ce mode de pilotage conduit à sanctionner non pas les comportements les plus répréhensibles mais les plus faciles à appréhender. En outre, si le contrôle est durablement moins dissuasif, son rendement budgétaire à baisser à terme.

Il ne s'agit donc pas d'accroître le nombre des contrôles budgétaires au détriment des contrôles dissuasifs ou répressifs, mais d'améliorer leur rendement par une modernisation des méthodes de programmation et de contrôle.

Pourquoi introduire une inégalité de traitement entre les différentes catégories de contribuables et les dispositifs fiscaux par le contrôle fiscal ?

Les agents de la DDFIP 91 méritent d'exercer les missions qui sont les leurs sans subir les attaques incessantes d'une administration qui est censée leur en donner les moyens.

Laissez les agents du contrôle fiscal assurer les recettes de l'État et enfin lutter efficacement contre la fraude fiscale pour qu'enfin les chiffres annoncés par notre gouvernement correspondent à une réalité, et enfin mettre fin à l'austérité.

Les PCE :

Lors de la visioconférence du 28 mai 2024, vous avez annoncé aux agents, la suppression des PCE qui seront remplacés par la création d'un POLE DE PROGRAMMATION et d'un ou plusieurs pôles d'expertises dont l'implantation majeure des emplois sera située **sur le site de Massy**, mettant ainsi en difficulté les agents des PCE de CORBEIL, YERRES et JUVISY pour leur durée de trajet quotidien qui sera doublé voire triplé, en l'absence de transports en commun à proximité => **ces restructurations ne tiennent donc absolument pas compte des remarques des agents !**

Monsieur le Directeur, vous qui nous assurez que vous êtes soucieux du bien-être des agents : POURQUOI ne tenez-vous pas compte de leurs remarques ?

Aux dernières nouvelles (le 16/09/2024),

1/ le pôle de programmation sera constituée de 16 personnes et situé à Massy.

2/ l'expertise sera constituée de 9 personnes et située au SIE de CORBEIL .

Outre le fait de la situation géographique de ces « pôles », c'est l'intérêt du travail qui s'en trouve dépourvu de sens. Ces réorganisations ne sont faites que pour pallier-les suppressions d'emploi et de permettre aux services de fonctionner.

En résumé, voilà un beau gâchis auquel on assiste. Désorganiser de manière implacable un tel service public dont les agents spécialisés et compétents contribuent à son bon fonctionnement, cela n'a pas l'air de vous émouvoir.

Vous montrez donc une fois de plus que vous n'avez que faire de la qualité de vie au travail des agents dont vous avez la responsabilité et que le « dialogue social » n'est pour vous qu'un passage obligé de votre fonction.

En mettant en place une telle organisation , vous participez au mal-être de vos agents.

Cette restructuration des PCE ne respecte pas les orientations nationales et l'engagement de la DG à donner de la visibilité aux agents en amont des restructurations suite au NRP. Elle démontre une fois encore le mépris dont vous faites preuve envers les agents, considérés comme des meubles.

L'accueil des SIP :

S'agissant de la campagne déclarative, la situation des effectifs dans les SIP est telle qu'il est devenu impossible d'assurer correctement et dans un même temps, l'accueil, le conseil du public au guichet, d'être présent dans les France services, de répondre au téléphone et aux courriels, à la BALF, aux e-contacts, d'être en soutien des centres de contacts, de gérer et de saisir les déclarations 2042, de gérer le contentieux, les listes Gestpart afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de nos actions de lutte contre la fraude...

Malgré la réalité concrète du terrain et les besoins affirmés de nos concitoyens, nous continuons à voir que l'accueil et le renseignement du public continuent à être traités de manière arbitraire, en faisant abstraction de la réalité du terrain et des besoins des contribuables. La DDFIP 91 a décidé de réduire les jours d'accueil du public, selon la direction, cette énième réorganisation vise à améliorer les conditions de travail des agents et à conduire une politique d'accueil plus efficace, à baisser la pression dans les services.

Comment améliorer nos conditions de travail lorsque la direction augmente les amplitudes horaires sur 3 matinées, et comment répondre aux attentes et aux besoins des usagers en réduisant le nombre de matinées d'ouverture, en supprimant les rendez-vous physiques ?

Cette volonté de la DDFIF 91 de « déprioriser » l'accueil, associée à une baisse des effectifs dans notre administration, a des conséquences directes dans les services. Aujourd'hui, les agents en charge de l'accueil se trouvent dans des situations inextricables, et ne peuvent plus faire face à l'afflux et aux demandes des contribuables. Ils n'ont plus les moyens de faire un travail quotidien de qualité. Il est temps de redonner une place prioritaire à l'accueil des contribuables dans notre administration. Cela passera par une analyse fine des besoins de ces derniers, et par des moyens humains et matériels, tant pour les centres d'appels que pour les agents chargés de l'accueil physique.

On ne peut pas désirer un service public exemplaire, disponible, technicien, proche des usagers et de l'autre réduire les moyens et détruire ces services. Cette ambiguïté n'est plus tenable.

Tout est fait pour écarter le public de nos services : fermeture des services, suppression progressive des plages de réception du public, mise en place et généralisation de l'accueil sur rendez-vous téléphonique, obligation au télépaiement et à la télédéclaration... ne cherchons pas de logique dans cette démarche, elle demeure comme nous l'avons dit purement idéologique et dogmatique. Elle a comme unique objet, sous prétexte du développement d'internet, de diminuer la présence territoriale de la DGFIP et donc d'accompagner (ou de devancer...) les suppressions d'emplois et la baisse des dotations budgétaires.

Il est bon de rappeler que 8 millions de nos concitoyens demeurent éloignés du numérique ils n'utilisent pas ou peu internet. Près d'un tiers de ces derniers ne dispose pas d'adresse mail ni de compte sur un réseau social, et trois quarts ne font pas leurs démarches administratives en ligne. Par conséquent, nous ne pouvons que déplorer la précipitation de l'administration sur ce sujet sensible. Avant de passer au tout numérique et de « forcer » nos concitoyens à utiliser des outils technologiques qui ne sont pas forcément maîtrisés, il aurait été plus judicieux d'analyser le vrai besoin des contribuables et de leur proposer (pas d'imposer..) les modalités d'accueil adéquates.

Le public est attaché à un accueil réactif et spécialisé. Il veut et a besoin d'un accompagnement au plus près de ses besoins. Il veut pouvoir trouver près de son domicile, un agent technicien et disponible, proche de ces préoccupations et avec qui il va pouvoir échanger en toute quiétude et sérénité.

Les représentants CGT Finances Publiques de l'Essonne exigent et soutiennent les demandes des collègues :

Pour le contrôle fiscal :

- **L'arrêt du protocole de demande de comptes contemporains qui n'a aucun sens avant le contrôle.**
- **Un visa plus rapide en direction, moins filtrant, afin d'alimenter régulièrement les brigades de vérification pour assurer un cadencement normal des travaux.**
- **L'arrêt de la sélection des 3909 au seul du risque de non recouvrement afin que le contrôle fiscal conserve toute sa dimension : budgétaire, dissuasive et répressive.**

Pour le PCE :

- Installer le pôle de programmation dans un lieu MIEUX DESSERVI PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN et plus central du département (Juvisy, Evry, Corbeil), abandonner le site de MASSY.

Pour les SIP :

- L'abandon de ces nouveaux horaires.**
- Le maintien des horaires d'accueil de 9h à 12h.**
- Les moyens physiques adaptés à un vrai accueil de service public.**
- Une stabilisation impérative des charges de travail avec un audit sur la charge de travail.**
 - Un strict respect des horaires variables**